

# L'INFO-ACG

Mars-avril 2016

N°125

## SÉANCES DU COMITÉ DES 22 MARS ET 4 AVRIL 2016

### Projets de lois sur la laïcité – PL 11764 et PL 11766

L'ACG a été auditionnée sur ces deux projets de loi par la commission des Droits de l'Homme (droits de la personne).

En substance, le PL 11764 présenté par le Conseil d'Etat pose comme principe la neutralité de l'Etat dans les affaires religieuses, mais préserve la liberté de conscience et de croyance, maintient la paix religieuse et exclut toute discrimination fondée sur les convictions religieuses. S'agissant par exemple du personnel de l'Etat (et des communes), ce PL prévoit que lorsque celui-ci est en contact avec le public, il doit s'abstenir de signaler son appartenance religieuse par des propos ou des signes extérieurs. Par ailleurs, l'Etat est autorisé à percevoir, pour les organisations religieuses qui en font la demande, une contribution religieuse volontaire sur les impôts cantonaux.

De son côté, le PL 11766, présenté par un groupe de députés, défend une plus stricte laïcité de l'Etat, et interdit par exemple le port de vêtements ou d'insignes religieux ostentatoires dans l'exercice d'une fonction étatique ou élective. Il prévoit encore que l'Etat ne salarie ni ne subventionne aucun culte, et n'en reconnaisse aucun, bien qu'il les tolère tous dans les limites imposées par la sécurité publique et la paix civile. Les lieux ou les édifices culturels ainsi que le

personnel clérical ou pastoral qui y est attaché sont entretenus et financés sur une base volontaire par les seuls pratiquants et sympathisants du culte auquel ils sont dédiés.

Le Comité de l'ACG a considéré qu'un juste milieu devait être trouvé entre la neutralité religieuse de l'Etat et la promotion de la liberté de croyance. Il a également estimé qu'il est important que l'Etat, bien que laïque, reconnaisse la religion comme un fait social et puisse, à ce titre et par exemple, subventionner la réfection des lieux destinés à l'exercice des cultes ou collecter les contributions ecclésiastiques. Insistant sur le fait qu'une cohérence est nécessaire entre le canton et les communes s'agissant de la neutralité religieuse que doivent observer les membres du personnel de la fonction publique, il a jugé qu'il était souhaitable que lorsqu'ils sont en contact avec le public, les collaborateurs de l'Etat et des communes s'abstiennent de signaler leur appartenance religieuse par des propos ou des signes extérieurs. Pour ces motifs, le Comité a décidé de préavisier favorablement le PL 11764 présenté par le Conseil d'Etat, et de préavisier défavorablement le PL 11766.

*Pour toute information complémentaire :  
M. Th. Gauthier*

## Païement des cotisations sociales en France

Il a été porté à la connaissance du Comité que certaines communes étaient confrontées à la problématique du païement des cotisations sociales françaises lorsqu'un employé frontalier exerce à la fois

une activité lucrative en Suisse et en France.

L'ACG ayant des solutions concrètes à proposer, une circulaire sera prochainement adressée aux communes sur le sujet.

## Comptes du CIDEC et de l'ACG

Les comptes 2015 du CIDEC et de l'ACG ont été soumis à leur Comité respectif lors de leur séance du 4 avril 2016.

S'agissant du CIDEC, le résultat est légèrement déficitaire en raison d'une diminution des tonnages traités en 2015.

Relativement aux comptes de l'ACG, ceux-ci présentent un léger excédent.

Comme chaque année, ces comptes feront l'objet d'informations détaillées durant l'été en vue de leur soumission à l'approbation des Assemblées générales ordinaires des groupements prévues le 24 septembre 2016.

### Composition du Comité de l'ACG pour la législature 2015-2020

Président : M. **Thierry Apothéloz**, Maire de Vernier  
 1<sup>ère</sup> Vice-présidente : Mme **Sandrine Salerno**, Conseillère administrative de la Ville de Genève  
 2<sup>ème</sup> Vice-président : M. **Dinh Manh Uong**, Conseiller administratif de Confignon  
 Membres : M. **Damien Bonfanti**, Conseiller administratif de Lancy, Mme **Karine Bruchez-Gilberto**, Maire d'Hermance, Mme **Francine de Planta**, Conseillère administrative de Collonge-Bellerive, M. **Claude Guinans**, Maire de Satigny, M. **Cédric Lambert**, Conseiller administratif de Versoix, M. **Xavier Magnin**, Maire de Plan-les-Ouates, M. **Gilles Marti**, Maire de Puplinge M. **Philippe Schwarm**, Maire de Pregny-Chambésy M. **Yves-Marie Trono**, Maire de Perly-Certoux, M. Gilbert Vonlanthen, Maire de Bernex.  
 Direction générale : MM. **Alain Rüttsche**, Directeur général, **Thierry Gauthier**, Directeur général adjoint, Mme **Marie-France Bonvallat**, Directrice des Ressources-humaines et financières, MM. **Paolo Chiararia**, Administrateur, et **Philippe Aegerter**, Juriste et rédacteur responsable



**Association des communes genevoises**  
 Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge  
 Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55  
 Correspondance : case postale 1276  
 www.acg.ch E-mail :info@acg.ch